

**Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités**  
**Direction des canaux de Bretagne**  
Service valorisation touristique et développement durable  
Personne chargée du dossier : Annaïg LE BRUN  
Fonction : Instructrice du domaine public fluvial  
Tél. : 02 98 34 92 50  
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances  
N° : AC 2023-05-15

Rennes, le 11 mai 2023

Objet : Fermeture de halage

### **Le Président du Conseil régional de Bretagne,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la cheffe du service valorisation touristique et développement durable;

**Considérant** que les travaux d'aménagement du site de pont coblant, bief de Stéréon, doivent être réalisés du 15 mai au 30 juin 2023;

**Considérant** que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers;

#### **Arrête :**

##### **Article 1 - Prescription**

L'accès au quai au site de pont coblant, bief de Stéréon sur la commune de Pleyben, est interdit à tous les usagers.

**Du 15 mai au 30 juin 2023**

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par les entreprises réalisant les travaux.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

##### **Article 2- Publication et information des tiers**

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Pleyben.

##### **Article 3 - Exécution**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et  
développement durable

Véronique VÉRON

Plan de fermeture du chemin de halage du 15 mai au 30 juin 2023  
Bief de Stéréon

Fermeture  
Déviation

